GUIDE D'ADHESION DES PARTICULIERS

L'inscription sur « SIMPL ADHESION » vous permettra <u>d'obtenir vos login et mot de passe</u>, nécessaires pour renseigner votre déclaration et effectuer votre paiement.

Première Etape : Demande du code d'accès

Vous devez récupérer votre code d'accès auprès du Bureau d'accueil et coordination de la Direction Régionale des Impôts dont vous relevez.

Si vous ne disposez pas encore d'identifiant fiscal, vous devez vous adresser au Bureau d'accueil et de coordination de la Direction Régionale des Impôts, dont relève votre domicile fiscale, afin de procéder à l'inscription de vos données personnelles.

Deuxième Etape : Adhésion aux téléservices

Une fois votre code d'accès disponible, merci de suivre les étapes suivantes :

2.1: Accès au portail électronique de la Direction Générale des Impôts

www.tax.gov.ma

1. **Cliquez sur « téléservices SIMPL »**

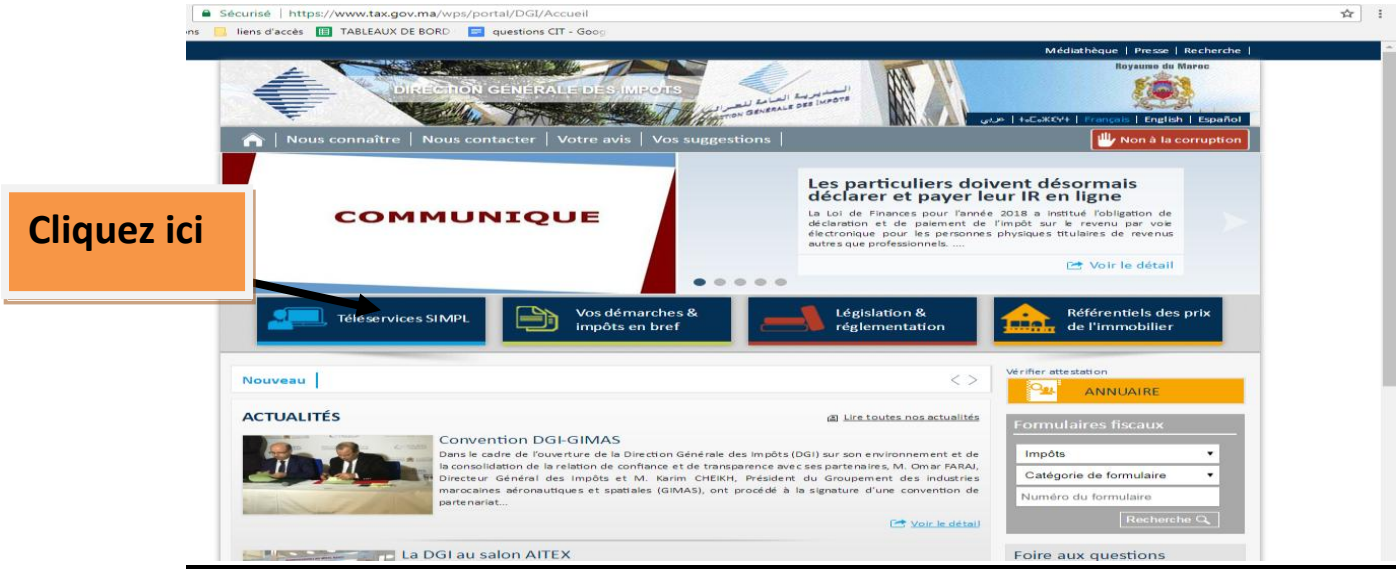

GUIDE D'ADHESION DES PARTICULIERS

2. **cliquez sur « Espace Particuliers »**

3. **cliquez sur « Accéder au simpladhésion Particuliers »**

4. **cet écran s'affiche, cliquez sur « Non-adhérent »**

5. **Saisir votre Identifiant fiscal et le code d'accès qui vous a été fourni par la DGI et retaper les caractères qui s'affichent sur l'image**

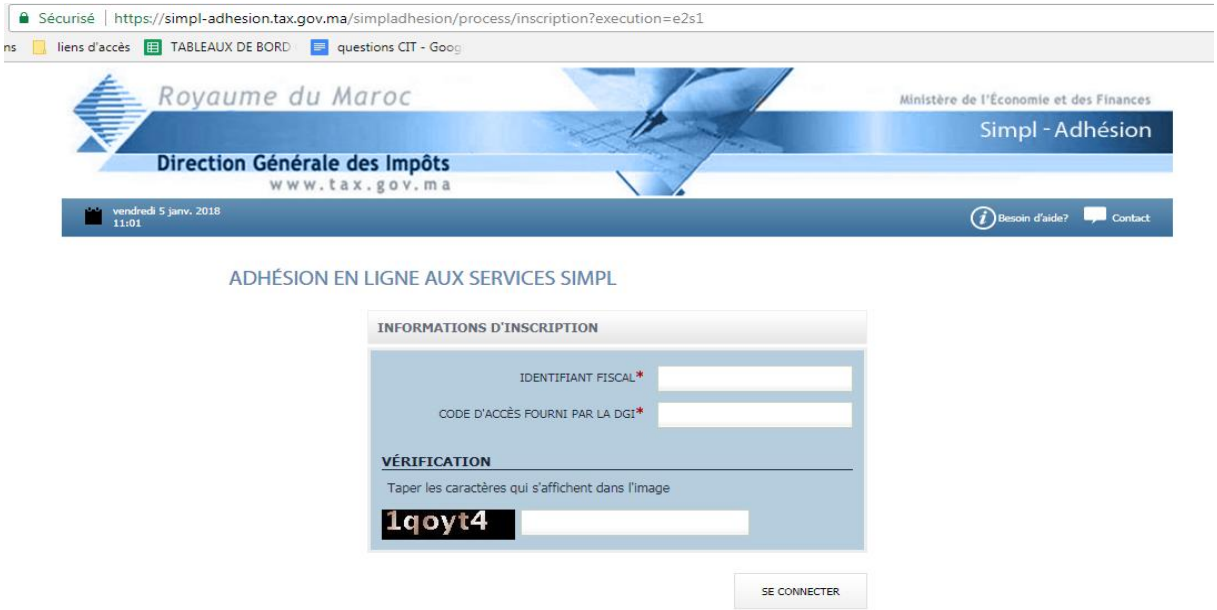

6. **Une fois connecté, le système restitue les données de votre identification. Aucune saisie n'est requise à ce niveau. Cliquez sur « SUIVANT »**

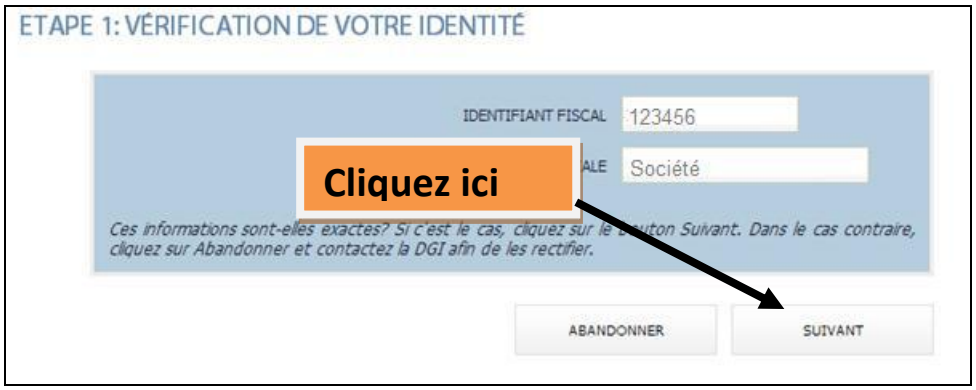

2.2 : Saisie des informations

Vous devez procéder au renseignement de l'ensemble des champs relatifs aux informations d'adhésion et cliquer sur le bouton "TERMINER"

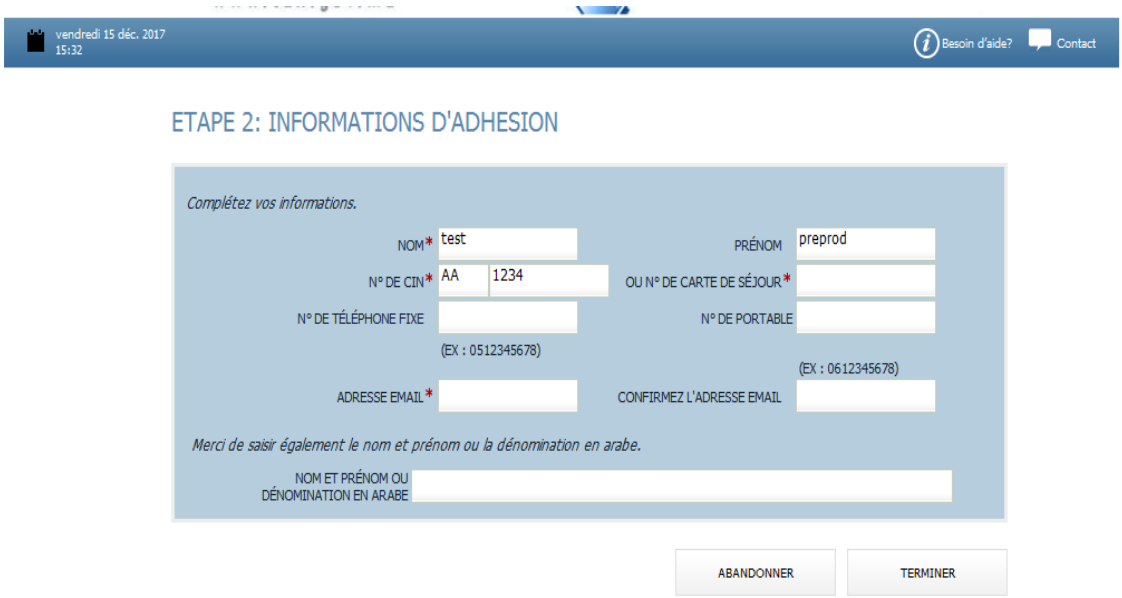

Vous recervrez un email de la part de la DGI, qui contient le login ainsi que le mot de passe d'accès aux téléservices Simpl-IR Particuliers.

Dans le cas où vous n'avez pas reçu cet email, merci de vérifier le dossier du courrier indésirable « Spam ».

Avec ce login et mot de passe, vous pourrez accéder à « SIMPL IR PARTICULIERS » pour déposer votre déclaration et effectuer votre versement spontané de l'IR.